

Volume 5 - Numéro 2, 2012 - Gros Plan Sur Un Pays : Le Japon

Le Système De Santé Nippon

Auteur

Patricia ryser-Couderc

Le système de santé japonais couvre l'ensemble des citoyens, quel que soit leur niveau de revenus. C'est le statut d'emploi ou de non-emploi qui détermine le régime auquel va adhérer l'adulte et dont pourront bénéficier ses proches. Les fonctionnaires, les personnes âgées, les chômeurs ou les travailleurs indépendants, soit environ 37 % de la population, sont couverts par le système d'assurance médicale nationale. Le personnel d'entreprise (63 %) est protégé par le système d'assurance des employés, lequel est financé par les employeurs et par une prime acquittée par l'employé. En plus du régime public d'assurance-maladie, il est possible de souscrire à un régime privé qui donne accès à des services supplémentaires. Il y a quelques années a été créée une assurance de soins prolongés financée à 50 % par le gouvernement qui couvre les soins infirmiers aux personnes de 65 ans et plus.

L'Offre De Santé

Le Japon est reconnu pour la qualité globale et également pour le coût abordable de ses services de santé. Les établissements médicaux vont de la petite clinique de quartier aux hôpitaux spécialisés. Dans les régions urbaines, des centres médicosociaux offrent des cours d'hygiène et s'occupent de la vaccination et des soins prénatals et postnatals. Certaines entreprises ont leur propre hôpital, réservé à leurs employés. Au Japon, hôpitaux et cliniques sont des organismes à but non lucratif. Les patients peuvent choisir l'endroit où ils recevront leurs traitements. Par ailleurs, les Japonais font un grand usage des médecines douces (kampo, moxibustion, techniques de massage shiatsu et amma, sekkotsu, acupuncture, etc.).

Les Défis Du Système De Santé Japonais

Le vieillissement de la population est un réel défi pour le système de santé. L'espérance de vie moyenne est de 80 ans pour les hommes et de 86 ans pour les femmes, et on estime qu'un quart de la population aura plus de 65 ans en 2025. Le gouvernement cherche actuellement des moyens pour permettre aux personnes de plus de 65 ans qui le désirent de continuer à travailler. Il essaie aussi de trouver des solutions pour pallier le manque de services de soins à domicile : en particulier, il accorde des subsides aux familles qui acceptent de veiller sur un parent âgé à leur domicile.

Outre les défis liés au vieillissement accéléré de la population et aux lourds déficits cumulés des programmes d'assurance médicale, il semble qu'une attention particulière soit portée à l'écart qui existe en matière d'offre entre les grandes villes où elle est surabondante et les régions reculées, où elle est insuffisante.

Published on : Mon, 2 May 2005